

10/10/2019 14:00:00
10/10/2019 14:00:00
10/10/2019 14:00:00
10/10/2019 14:00:00

10/10/2019 14:00:00

10/10/2019 14:00:00

10/10/2019 14:00:00
10/10/2019 14:00:00
10/10/2019 14:00:00
10/10/2019 14:00:00

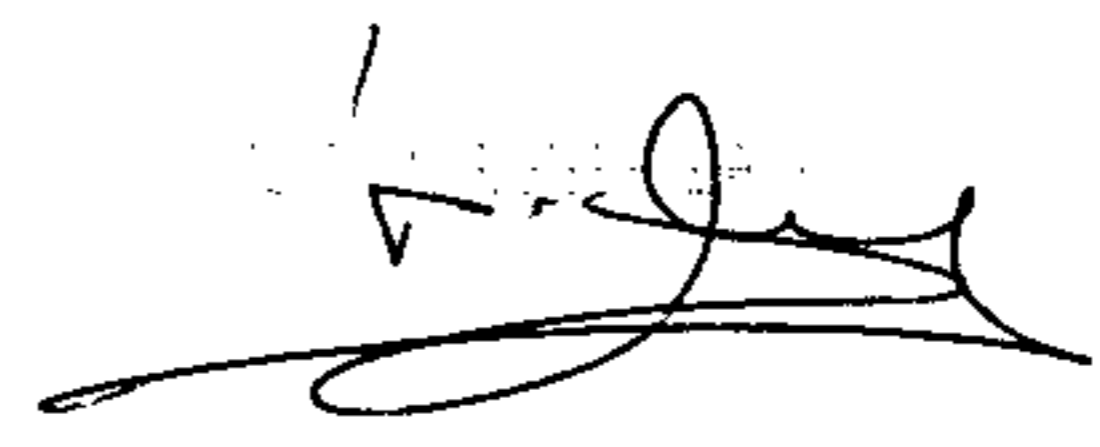
10/10/2019 14:00:00

10/10/2019 14:00:00

10/10/2019 14:00:00

10/10/2019 14:00:00

10/10/2019 14:00:00



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 JANVIER 1993**

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Treize, le vingt trois janvier à 11 heures.

Les Associés de la Société à Responsabilité Limitée S A R L A.R.F se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle à SAINT-REMY DU NORD, rue Jean Messenger sur convocation faite par la gérance, conformément aux statuts de la société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par tous les Associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur FLAMME Jean-Luc Associé-Gérant.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les Associés présents ou représentés, possèdent 1 500 Parts Sociales sur les 1 500 parts Sociales composant le Capital Social soit plus de la moitié du Capital Social.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes décisions ordinaires.

Monsieur Le Président précise que tous les documents exigés par la loi ont été tenus à la disposition des associés au siège social de la Société pendant le délai légal.

Monsieur Le Président rappelle que les associés sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant.

Puis il donne lecture du rapport de la Gérance.

.../...

Enfin, Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte, après avoir répondu aux questions écrites ou orales qui lui sont posées.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale nomme comme commissaire aux comptes titulaire Monsieur Alain DELEPIERRE demeurant à Villeneuve-d'Ascq 4 avenue de la Créativité.

Son mandat prendra fin lors de la réunion des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme comme commissaire aux comptes suppléant Monsieur Gaston DUFOUR demeurant à Villeneuve-d'Ascq 4 avenue de la Créativité.

Son mandat prendra fin lors de la réunion des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une présente pour accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole M le Président déclare la séance levée à 12 heures.

LE PRESIDENT

